



**swisscom**

## Swisscom Together

### Conditions de l'offre pour raccordements mobiles

#### Service supplémentaire "Swisscom Together"

---

- 1.1 "Swisscom Together" est un service de Swisscom (Suisse) SA (désignée ci-après "Swisscom") permettant aux membres d'un groupe restreint d'utilisateurs (ci-après dénommé "groupe") de téléphoner entre eux gratuitement dans la mesure des dispositions ci-après. Pour les clients du réseau de téléphonie mobile de Swisscom, il s'agit d'un service supplémentaire à leur contrat NATEL (abonnement ou famille de produits NATEL easy, à l'exception des offres proposées par des tiers sur le réseau de téléphonie mobile de Swisscom). Un contrat séparé régit les conditions de l'abonnement pour les clients de Swisscom de la téléphonie fixe (conditions sous [www.swisscom-fixnet.ch/together](http://www.swisscom-fixnet.ch/together)).
- 1.2 Le groupe comprend au minimum un raccordement fixe et deux raccordements mobiles de Swisscom. Le client du réseau fixe est responsable de la création du groupe et du paiement des frais d'abonnement mensuel de "Swisscom Together".
- 1.3 Le client du réseau mobile de Swisscom (ci-après dénommé "client") ne peut revendiquer ni la création d'un groupe ni son admission ou son maintien dans un groupe. Par contre, il peut être exclu du groupe par le client du réseau fixe ou – en cas de non respect du contrat ou d'abus – par Swisscom.
- 1.4 Le client peut faire partie d'un seul groupe au maximum.
- 1.5 Le client reçoit un SMS qui lui demande s'il souhaite participer à un groupe. S'il ne refuse pas cette participation dans le délai fixé et si le groupe est constitué, son numéro d'appel est communiqué aux autres membres du groupe. En sa qualité de membre, le client reçoit aussi les numéros d'appel des autres membres du groupe.
- 1.6 Si le client refuse de rejoindre le groupe dans le délai donné ou si ce groupe n'est pas constitué, le client continue à téléphoner aux tarifs normaux et son numéro d'appel n'est pas communiqué aux autres membres du groupe.
- 1.7 "Swisscom Together" est valable pour la téléphonie vocale normale et n'est pas valable pour les applications spéciales: machine-machine, sélection directe et liaisons permanentes. Tant qu'un groupe d'utilisateurs n'est pas supprimé, le trafic téléphonique parmi ses membres est gratuit à l'exception des services suivants:
  - La vidéo-téléphonie et l'itinérance (Roaming) (appels entrants et sortants à l'étranger), les services de données (p. ex. SMS, MMS) et appels sortants des participants à Swisscom Mobile Business (clients commerciaux services réseau mobile) sont payants.
  - Les appels sur une Combox et les rappels via Combox ainsi que les appels établis par déviation sont payants.
- 1.8 Le client peut se renseigner sur l'état actuel de son groupe auprès de la hotline Swisscom (0800 55 64 64) et exiger sa sortie du groupe en tout temps.
- 1.9 Le client n'a aucune influence sur la modification ou la suppression du groupe d'utilisateurs. Les membres du groupe s'engagent à informer immédiatement les autres membres de leur sortie du groupe ou toute autre suppression. Le tarif standard correspondant au contrat NATEL est à nouveau appliqué immédiatement après la sortie du client ou toute autre suppression et cela indépendamment du fait que les autres membres aient rempli leur devoir d'information.
- 1.10 Swisscom se réserve le droit de procéder à tout moment à des modifications du produit (p. ex. limitation de la durée des communications ou des minutes gratuites mensuelles à disposition), d'adapter l'offre ou de la retirer. Le client est informé de manière appropriée.